

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 8 octobre 2021

L'ORDRE DES MÉDECINS ET LE MINISTÈRE CHARGÉ DES SPORTS SIGNENT UNE CONVENTION POUR PROMOUVOIR LES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES À DES FINS DE SANTÉ

Le Ministère chargé des Sports et le conseil national de l'Ordre des Médecins signent ce jour une convention visant à promouvoir les activités physiques et sportives comme facteur de santé, développer une pratique sportive respectueuse de la santé et de l'intégrité des personnes, et reconnaître la médecine du sport dans sa spécificité médicale

La France accueillera entre autres les Championnats du Monde de ski alpin et la Coupe du monde de rugby à XV en 2023 puis les Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024 ; l'occasion de construire un héritage durable pour renforcer la place du sport dans la vie de nos concitoyens, y compris les plus éloignés de la pratique sportive, et sensibiliser aux bienfaits du sport sur la santé.

A l'occasion de l'intervention de Madame la Ministre chargée des Sports, Roxana Maracineanu, en session plénière du conseil national de l'Ordre des médecins, le 8 octobre 2021, le Ministère chargé des Sports et le conseil national de l'Ordre des Médecins (CNOM) ont signé en ce sens une convention commune pour réaffirmer que « *la promotion des actions en faveur des activités physiques et sportives, comme élément déterminant de santé, relève de l'intérêt général et participe à l'atteinte des objectifs des politiques de santé publique.* »

Cette convention unit le ministère chargé des Sports et l'Ordre des médecins autour de trois objectifs majeurs :

- **La promotion des activités physiques et sportives (APS) comme facteur de santé, la recommandation de l'APS par les médecins et le développement du recours à l'activité physique adaptée (APA) à des fins d'appui thérapeutique ou de prévention de la perte d'autonomie ;**
- **Le développement d'une pratique sportive respectueuse de la santé, notamment par la lutte contre le dopage et les conduites addictives et contre toutes les formes de violences, notamment sexuelles ;**
- **La reconnaissance de la médecine du sport dans sa spécificité médicale et la clarification des conditions d'exercice de celle-ci au sein des structures sportives.**

Cette convention a été signée par Madame la Ministre des Sports, Roxana Maracineanu, et par le président du conseil national de l'Ordre des médecins, le Dr. Patrick Bouet.

Roxana Maracineanu : « *Je suis très heureuse que nos échanges avec le Dr Bouet aient pu aboutir à la signature de cette convention entre mon ministère et le conseil national de l'Ordre des médecins. L'engagement du CNOM et de l'ensemble de la profession est essentiel pour que le sport soit encore mieux intégré aux parcours de soins des patients en affection de longue durée, mais aussi pour lutter contre les risques inhérents à la sédentarité, notamment chez les jeunes.* »

Patrick Bouet : « *Je me félicite, au nom du Conseil national de l'Ordre des médecins, de la signature de cette convention avec Madame la ministre chargée des Sports, Roxana Maracineanu. Cette convention sera un outil pour les patients, par le développement d'une pratique sportive respectueuse de la santé, notamment par la lutte contre le dopage et les conduites addictives et contre toutes les formes de violences, notamment sexuelles. Elle sera aussi un outil pour les médecins, en favorisant la reconnaissance de la médecine du sport et en clarifiant les conditions d'exercice de celle-ci au sein des structures sportives.* »

Secrétariat Presse

Cabinet de la Ministre déléguée chargée des Sports

Tél : 01 40 45 90 15

Mél : sec.presse.sports@sports.gouv.fr

Contact presse du Conseil national de l'Ordre des médecins

Charles Van den Boogaerde - 06 30 10 85 57

Mél : presse@cn.medecin.fr